Arrestation de deux éléments de soutien aux terroristes à Boumerdès

Page 24

SELON UN RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Le bracelet électronique généralisé à partir de mai

Page 2

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6062 - JEUDI 19 AVRIL 2018

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

LES EXPERTS SUR LE E-COMMERCE EN ALGÉRIE

Un segment attractif en devises

Page 3

SUITE À SES CRITIQUES DES CHOIX STRATÉGIQUES DE L'ALGÉRIE

LE CNES DÉNONCE UN «FAUX PROCÈS» DE L'UE

Le CNES a emboîté le pas à la centrale syndicale et au FCE, qui sont montés au créneau pour tirer à boulets rouges sur l'Union européenne coupable, selon eux, d'immixtion dans les affaires internes de l'Algérie. Les récentes décisions du gouvernement de limiter les importations en vue de rationaliser les dépenses n'ont pas été du goût de l'UE. Pour le CNES, celle-ci nous fait un «faux procès», sans pour autant comprendre que la poursuite des importations au rythme voulu par Bruxelles signifie la faillite de l'Algérie.

Page 3



38e ANNIVERSAIRE DU «PRINTEMPS BERBÈRE»



ÉVALUER LES ACQUIS

Page 5

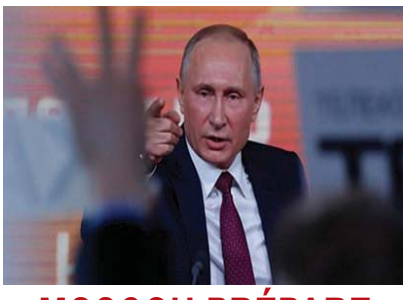


COUPE DE LA CAF

ÇA PASSE POUR SOUSTARA ET ÇA CASSE POUR LAÂQIBA

Page 3

SANCTIONS AMÉRICAINES CONTRE LA RUSSIE



MOSCOU PRÉPARE UNE LOI DE RIPOSTE

Page 7

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

SELON UN RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Le bracelet électronique sera généralisé à partir de mai

L'UTILISATION du bracelet électronique sera étendue à l'ensemble des établissements pénitentiaires du pays à partir de mai prochain, selon le directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Mokhtar Felioune. «Les services du ministère de la Justice entament des préparations techniques avant la généralisation du bracelet électronique à l'ensemble des établissements pénitentiaires du territoire national», a-t-il expliqué en marge d'une cérémonie de clôture des activités culturelles et éducatives des établissements pénitentiaires à travers le territoire national, organisée à la prison de Koléa (Tipasa). A ce jour, 20 prisonniers poursuivis en justice bénéficient déjà de cette mesure, selon ce responsable. Dans des déclarations précédentes, Felioune avait souligné que l'utilisation du bracelet électronique comme alternative à la peine privative de liberté sera, dans une première étape, un substitut à la détention préventive, faisant remarquer que la condamnation au port du bracelet électronique ou à la détention préventive s'inscrivait dans le cadre du «pouvoir d'appréciation du juge uniquement». Les pays développés qui appliquent le système du bracelet électronique ne l'utilisent pas uniquement comme substitut à la détention provisoire mais également à la condamnation privative de liberté de courte durée. Après l'application de cette mesure, l'Algérie sera le premier pays à l'échelle du monde arabe et le deuxième au niveau africain à introduire l'utilisation de la surveillance électronique de son nouveau code de procédure pénale. Ce même responsable estime que l'application du bracelet électronique renforce la présomption d'innocence énoncée par la Constitution algérienne, précisant que cette mesure devrait «réduire le placement en détention provisoire». Il a ajouté qu'après l'application de cette mesure, l'Algérie «comptera parmi les quelques pays au monde ayant adopté ce système qui requiert des techniques et des moyens scientifiques sophistiqués», estimant que le ministère de la Justice avait acquis une grande expérience en matière de modernisation et de maîtrise de ces équipements sophistiqués.

F. N.

JOURNÉES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES DE SONATRACH

Le groupe pétrolier signe plusieurs partenariats

Le groupe pétrolier algérien Sonatrach a procédé, lors des Journées scientifiques et techniques organisées à Oran et qui prendront fin aujourd'hui, à la signature de plusieurs conventions.



Une convention cadre a été signée, entre le groupe Sonatrach et l'Agence spatiale algérienne (ASAL) en marge de la 11e édition des JST de Sonatrach. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations visant la promotion de l'outil national de production, apprend-on de l'Agence officielle. C'est le président-directeur général de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, et le directeur général de l'ASAL, Oussedik Azzedine, qui ont procédé à la signature de cet accord. Dans une conférence de presse en marge de la cérémonie de signature de la convention, le PDG de Sonatrach a affirmé que la convention «permettra de renforcer la coordination entre les deux parties» et ce, «à travers l'exploitation des technologies spatiales et leurs applications dans l'élaboration, l'étude et la mise en œuvre des projets de développement des différentes activités de la compagnie nationale, qui bénéficiera en outre d'un assistance en matière d'analyse et de prise de décisions adéquates», a-t-il fait savoir. L'ASAL aura pour mission, en vertu de cette convention, de fournir au groupe Sonatrach des données et des images spatiales, des systèmes de communication par satellite ainsi que des prestations de consultation et d'assistance technique nécessaires au renforcement des services de communication par satellite, a-t-on précisé. Des actions de formation et des postes d'emploi sont également prévus dans le cadre de cette convention, ajoute le même responsable, qui a relevé que le groupe Sonatrach ambitionnait d'atteindre « une prise en charge, par les entreprises algériennes, d'un taux de 40% de son plan de charge dans les prochaines années ». Ce qui permettra, a-t-il expliqué, de développer l'économie nationale. Pour sa part, le DG de l'ASAL a assuré que «cette convention était une opportunité pour l'Agence, qui s'engage à réaliser des cartes et à soutenir et sécuriser les zones industrielles et les réseaux de transport et d'exploration du pétrole ». Il a en outre indiqué qu'en matière de télécommunications, l'ensemble des sites relevant de Sonatrach, particulièrement au Sud, seront reliés.

Trois autres accords ont été également conclus entre le groupe pétrolier algérien Sonatrach et son homologue italien ENI. Ces accords ont pour objet la réalisation d'un gazoduc reliant deux unités de production du bassin Berkine, dans le sud du pays, Lajmat Bir Roud (BRL) et Menzel Lejmat Est (MLE), le regroupement des compétences de ces deux unités ainsi que le développement du segment recherche et développement, dans le cadre des actions de partenariat entre les deux parties, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. A l'issue de la signature de ces trois accords, Abdelmoumene Ould Kaddour a affirmé que le groupe qu'il dirige a reçu l'autorisation de la part des autorités de faire raffiner le brut algérien à l'étranger.

Lors de cette édition qui a vu la présence de près de 1 500 participants venus de 27 pays, le PDG de Sonatrach a annoncé l'organisation, en juin prochain, d'une rencontre qui sera consacrée à la présentation du plan de développement de la compagnie nationale pour la période 2018-2022 et à l'exposition de ses différentes réalisations, et ce, «en présence d'entreprises locales publiques et privées, qui pourront prendre connaissance des capacités de réalisation à travers le territoire national», a-t-il souligné.

Lilia Aït Akli

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU «VIVRE ENSEMBLE EN PAIX»

Un programme varié est mis en œuvre

L'ALGÉRIE s'apprête à célébrer la Journée internationale du vivre ensemble en paix, et ce pour la première fois dans notre pays, a indiqué hier Fatima Bousbaa, présidente de l'Organisation nationale de la promotion de la culture de la paix et de la réconciliation.

Pour ce faire, un programme riche et varié est mis en œuvre par les autorités publiques ainsi que le mouvement associatif en vue de promouvoir les valeurs de la culture de la paix et de la réconciliation dans notre pays, a souligné Mme Bousbaa, lors d'une conférence de presse hier au Forum d'El Moudjahid. Il est question, selon elle, d'organiser des rencontres éducatives et culturelles et des activités de sensibilisation pour faire entendre la voix de la tolérance, de la coexistence pacifique, de la cohabitation harmonieuse et du respect mutuel, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de culture, de civilisation, de langue ou de religion. «L'Algérie est confiante que l'Unesco saura assumer la nouvelle mission qui lui est confiée et ne ménagera aucun effort pour que cette journée, pour laquelle le gouvernement algérien a mis en place un dense programme d'activités impliquant tous les secteurs concernés, soit, nous l'espérons, une dynamique pour la paix et la tolérance qui rayonneront sur l'ensemble de la planète », a affirmé Mme Bousbaa. Par cette occasion, l'ambassadeur du Sahara occidental, Abdelkader Taleb Omer, invité d'honneur du forum, a invité dans son allocution les Etats à continuer de promouvoir la politique de réconciliation nationale dans leurs pays respectifs, à l'instar de l'expérience algérienne initiée par le président de la République Abdelaziz Bouteflika, afin de contribuer à la paix et au développement durable, en collaboration avec les parties prenantes, notamment les communautés religieuses et leurs dirigeants. La journée, rappelle-t-on, est consacrée par la résolution 72/130 de l'Assemblée générale de l'ONU, initiée par l'Algérie qui la proclame le 16 mai de chaque année. Il a rappelé qu'adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations unies le 8 décembre 2017, la résolution 72/130 a proclamé le 16 mai de chaque année Journée internationale du vivre ensemble en paix» qui «constituera désormais une opportunité pour la mobilisation continue des efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la fraternité. Fruit d'un long processus mené par notre ministère des Affaires étrangères, en partenariat avec l'Association internationale Soufie Alawiyya (AISA), dont le président d'honneur et guide spirituel de la Tariqa Alawiyya, cette initiative traduit on ne peut mieux «l'attachement de l'Algérie à la culture de la paix, à la réconciliation nationale et à la solidarité». Cette démarche algérienne, qui s'inscrit dans le cadre des efforts de promotion des valeurs de la culture de la paix et de la réconciliation au niveau international, a été parrainée par plus d'une centaine d'Etats. Elle vise à «mobiliser» les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la fraternité. La célébration annuelle de cette journée constituera une excellente opportunité pour exprimer le désir de vivre et d'agir «ensemble», «unis» dans la différence et dans la diversité, en vue de «bâtir» un monde de paix, de solidarité et d'harmonie.

Samir Mouloud

LES EXPERTS SUR LE E-COMMERCE EN ALGÉRIE

Un socle de l'économie numérique et un champ fort captivant de devises



L'activité du commerce électronique commence à émerger en Algérie et à s'imposer comme une réalité inévitable, eu égard aux mutations liées à la mondialisation et au grand nombre de personnes qui l'utilisent, soit un milliard de la population de la planète.

Face à cet état de fait, les pouvoirs publics tentent de se mettre au diapason des pratiques instaurées dans le monde, en commençant par l'élaboration des projets de loi en vue de mettre en place un cadre juridique réglementant cette activité. Intervenant hier lors d'une conférence de presse organisée par l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA) sur le commerce électronique, l'ingénieur et coach spécialisé dans le e-commerce, Derradji Kouas, a exprimé son grand optimiste quant à l'avenir de cette activité en Algérie, qui constitue le socle de l'économie numérique.
Egalement directeur général d'un centre de coaching en commerce électronique, M. Kouas a souligné les potentialités que recèle le e-commerce en Algérie, qui sont énormes et restent non exploitées. Il est temps, dit-il, de s'y mettre pour maîtriser ce champ, en commençant par briser la résistance auprès du public, qui entrave l'avancement dans ce domaine. L'expert a indiqué que des études relèvent que d'ici à 2020, une valeur impressionnante de 6,7 trillions de dollars au niveau mondial circulera dans le cadre de ce qui est appelé le commerce électronique.
Considérant impératif que l'opérateur algérien décroche sa part de ce flux inestimable. Il a cité au passage plusieurs sites spécialisés dans le e-commerce, à l'instar d'Amazon.com et alibaba.com dont les chiffres d'affaires équivalent au budget global de 20 pays. L'intervenant et avec la langue des chiffres a fait un constat « brusquant « sur la révolution numérique qui engendrera la disparition de 35% d'emplois traditionnels au niveau mondial d'ici à 2020.
Pour sa part, l'expert international en commerce électronique, Khaled Mohamed Khaled, s'est étalé sur l'importance de bien assimiler cette « nouvelle science « pour comprendre convenablement le fonctionnement du e-commerce.
Assurant plusieurs sessions de formation dans ce domaine en Algérie et ailleurs, l'expert international s'est félicité de l'engouement des opérateurs algériens et de leur capacité de percer et de réaliser une expérience inédite dans le monde arabe en e-commerce. Il a expliqué que « l'Algérie pourrait réaliser en une année ce qui a été réalisé en Egypte pendant dix ans en termes de maîtrise de l'activité commerciale électronique et gagner, par extension, une valeur considérable de devises».
Par ailleurs, le président de l'ANCA, Hadj-Tahar Boulenouar, a annoncé, à la même occasion, la mise en place avant le mois de ramadhan d'une commission nationale qui se chargera du suivi de l'activité commerciale électronique en Algérie. Le but à travers cette commission est de créer des liens entre tous les acteurs concernés par le e-commerce en vue de le promouvoir et d'œuvrer à la maturité de l'expérience algérienne.
L'ANCA envisage dans ce sens d'engager des sessions de formation en coordination avec des centres de coaching spécialisés, et ce, pour enseigner les règles régissant cette science et s'initier aux méthodes de son application opérationnelle.
Certes, le gouvernement a procédé récemment à l'introduction obligatoire de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les commerces et à la réglementation du e-commerce, à travers l'élaboration d'un projet de loi présenté aux deux chambres du Parlement. Mais pour une démarche cohérente et efficace, il est fort important aussi de mener un travail en parallèle visant à préparer les esprits aux nouvelles pratiques commerciales.

Aziza Mehdid

LE PARTI S'APPRÊTE À TENIR DEMAIN UN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

Le FFS ou la quadrature du cercle

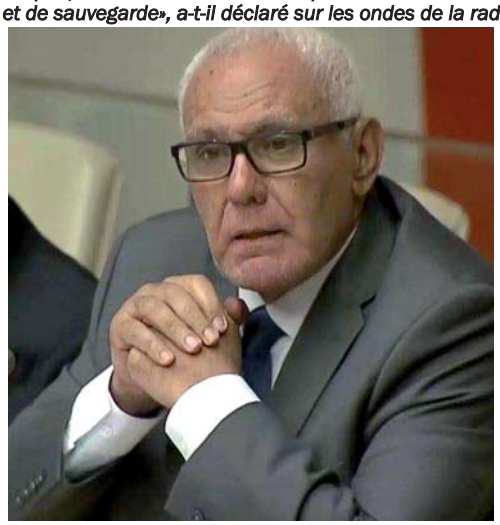
LE FFS tiendra demain un congrès extraordinaire pour désigner deux membres de l'instance présidentielle. A l'ordre du jour de cette réunion, un seul point inscrit : il a trait à la désignation de deux membres de cette structure, après le départ de Mme Ichalalène et le limogeage de Rachid Halet il y a quelques mois.
Il aura fallu attendre la démission de l'un des ténors du parti, Ali Laskri, pour s'apercevoir que le FFS est entré dans une crise existentielle qu'il a longtemps cachée. Ce responsable, qui est revenu ensuite sur sa décision, a même pris ses distances avec la ligne politique portée par le clan Chérifi-Baloul.
L'instance présidentielle se retrouve aujourd'hui avec trois membres sur les cinq désignés auparavant ce qui rend nécessaire, selon l'article 48 des statuts du parti, la convocation d'un congrès extraordinaire pour élire une nouvelle instance présidentielle. «Mon retrait de cette instance implique automatiquement l'organisation d'un congrès extraordinaire sur le plan statutaire», explique Laskri dans son message. Un congrès extraordinaire qui, pour celui-ci, sera «dans l'intérêt salvateur du parti à travers l'élection d'une nouvelle instance présidentielle, ce qui va amener une «nouvelle dynamique d'espoir», dit-il.
La crise au FFS ne semble nullement s'estomper. Elle s'aggrave même au fil des jours et menace jusqu'aux fondements du parti. Malgré les tensions de plus en plus fortes, le FFS joue la carte de la sérénité. Ce nouveau coup dur vient en effet à la suite du limogeage de Rachid Halet, un responsable historique du parti. Ali Laskri est devenu membre de l'instance présidentielle en 2013, après avoir occupé le poste de premier secrétaire du parti de 2011 à 2013. Il avait déjà occupé ce poste de 2004 à 2007. Le FFS vit-il ses deniers instants de parti d'opposition? La faute à une direction qui s'est adjugé de facto le leadership après la mort de son chef historique Hocine Aït Ahmed. Cette direction non élue mais présentée sous la forme d'un directoire mis en place depuis quelques années après la maladie de son président, a mis sous le coude tous les principes fondateurs du parti et couvert toutes les «dérives» de certains responsables qui font aujourd'hui la pluie et le beau temps. Le membre de l'instance présidentielle Mohand Amokrane Chérif, qui préside la structure, a présenté par le passé une communication dans laquelle il a mis en avant les modèles de consensus politiques mis en œuvre dans des pays confrontés à des crises politiques sous le titre : «Quelle leçon pour l'Algérie ?»
Il explique les expériences de certains pays démocratiques qui ont mis en pratique cette œuvre pour dépasser les clivages et les divisions au sein d'un parti ou d'une nation. Aujourd'hui, force et de reconnaître que le titre «Quelle leçon pour le FFS ?», à la lumière de ces modèles ramenés à la situation politique algérienne peut servir de leçon à son parti, qui connaît actuellement de fortes turbulences qui risquent de le paralyser complètement. Deux clans aux visions diamétralement opposées s'affrontent pour le contrôle du parti. Le clan mené par Ali Laskri, secondé par l'actuel premier secrétaire Mohamed Djilani et de la majorité des membres du conseil national veut en finir avec la vieille garde incarnée par Mohand Amokrane Cherifi qui tient les rênes du pouvoir, empêchant tout redéploiement de la politique du parti et parasitant même le fameux projet de «consensus national», aujourd'hui relégué au second plan.
Depuis l'éclatement de la crise interne, le parti vogue au gré des circonstances et semble en retrait de la scène politique et des soubresauts qui agitent le pays, réagissant parfois à coup de communiqués ou en célébrant des événements sporadiques comme ce fut le cas pour Ali Mecili, assassiné à Paris dans les années 1980. Le chef du groupe parlementaire du parti, Chafai Bouaiche, a profité de cet événement pour révéler à l'opinion publique le désaccord profond qui existe entre ces deux factions. Effectivement, cette rivalité pose plusieurs questions de fond sur les motifs des uns et des autres. Des fuites organisées font état d'une bataille de contrôle de l'appareil du parti.
Le groupe de Aziz Baloul préparait la mise à l'écart de Ali Laskri et du premier secrétaire Mohamed Hadj Djilani, lors du congrès ordinaire qu'il voulait taillé sur mesure. Cette stratégie n'a pas échappé à Ali Laskri qui a aussitôt pris les devants en annonçant sa démission de cette instance, ce qui aurait provoqué sa dissolution pure et simple, mettant dans l'embarras la vieille garde. A travers cette démission, Ali Laskri a renversé le rapport de forces en réussissant même à retourner en sa faveur une majorité confortable au conseil national.

Hocine Adryen

RÉGULATION DES IMPORTATIONS NATIONALES

MÉKIDÈCHE DÉPLORE L'ATTITUDE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le vice-président du Conseil économique et social, Mustapha Mékidèche, rejoint le FCE et l'UGTA pour déplorer le mécontentement de l'Union européenne vis-à-vis de la décision de l'Algérie de limiter ses importations, notamment de la zone euro. «L'UE s'aventure à mettre les pieds dans le plat, en s'adonnant à des critiques contre les décisions prises par les autorités algériennes sur la base du principe de précaution et de sauvegarde», a-t-il déclaré sur les ondes de la radio Chaîne 3 lors de l'émission «L'invité de la rédaction».



Le vice-président du CNES a jugé les positions de l'UE «paradoxales», d'autant que le moment est «mal choisi» pour faire de telles déclarations. «Ces réactions ont lieu, de plus, au moment où sont levées les restrictions sur certains intrants nécessaires à l'économie algérienne et en même temps, d'importants contrats ont été conclus avec l'Italie dans le domaine des hydrocarbures et avec des entreprises européennes dans le secteur de l'automobile», a-t-il noté. Dans un contexte marqué par un «dynamisme des échanges avec l'Union européenne», le vice-président du CNES juge «exagérés» les propos de la commissaire au Commerce de l'Union, tout comme ceux de son ambassadeur à Alger. Mekideche a regretté l'absence d'une attitude plus compréhensive» de la part des partenaires économiques européens à un moment, rappelle-t-il, où l'Algérie est confrontée à une baisse drastique de ses recettes en devises. Il trouve «curieux» que l'UE accable l'Algérie en lui faisant un «faux procès» et en l'accusant de limiter ses importations alors que notre pays met en place des politiques de diversification et de promotion du secteur privé. Le Forum des chefs d'entreprises (FCE) et l'UGTA avaient également exprimé mardi dernier leur «préoccupation» suite aux déclarations de responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre de sa balance des paiements et au déficit budgétaire qui menaçaient sa souveraineté financière et économique. Les deux partenaires socioéconomiques ont indiqué dans une déclaration que «ces mesures de protection ne remettent nullement en cause la volonté de l'Algérie de consolider sa coopération économique avec ses partenaires stratégiques, dont l'UE fait partie». Cependant, poursuit cette déclaration commune, «eu égard à la conjoncture qui peut produire des conséquences graves sur l'économie nationale, il nous paraît que nos partenaires devraient plutôt appuyer les efforts de l'Algérie tant les réformes introduites sont de nature à renforcer ses performances économiques et, de façon corollaire, à intensifier le volume de sa coopération internationale». Le FCE et l'UGTA ont jugé utile de noter que «la montée des protectionnismes dans de nombreux pays dits développés et industrialisés n'a pas provoqué de réactions de cette nature». La polémique entre l'Algérie et l'UE a commencé il y a une dizaine de jours lorsque la commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, devant les commissions des Affaires économiques et des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, avait accusé l'Algérie de ne pas respecter ses accords commerciaux avec l'Union européenne, ce qui, revenait à «favoriser les intérêts de la Chine».

«En Algérie, beaucoup de choses se font qui ne sont pas en conformité avec nos accords de libre-échange», avait-elle affirmé, en proposant de trouver des solutions, quitte à évoquer, dans l'accord, les clauses de règlement de différend. Pour rappel, l'Accord d'association entré en vigueur en septembre 2005 prévoyait un démantèlement graduel de deux listes de produits européens à l'importation en Algérie, dont l'une sera complètement démantelée en 2012 et l'autre en 2017, année de l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange. Mais l'Algérie avait demandé à l'UE de lui donner plus de temps et a fini par obtenir un report de trois ans du calendrier du démantèlement tarifaire, prévu par l'Accord d'association avec l'Union européenne.

Celui-ci a donc été reporté à 2020. Le nouvel accord, qui avait été jugé insuffisant par les observateurs de la scène économique, stipule un réaménagement de 36 contingents préférentiels de l'UE pour les produits agricoles et produits agricoles transformés. En obtenant un décalage de la date butoir, l'Algérie devrait éviter un manque à gagner pour le Trésor de 8,5 milliards de dollars. Un chiffre calculé à partir d'estimations officielles, basées sur une simulation avec une facture constante des importations en provenance de l'UE sur la période partant de 2010, date du gel par l'Algérie du processus de démantèlement, à 2017.

Zineb M.

DEPUIS L'EXTENSION DE LA LIGNE 1 DU MÉTRO D'ALGER

AUGMENTATION DU TRAFIC À 150 000 PASSAGERS PAR JOUR



DEPUIS l'ouverture des deux nouvelles extensions du métro reliant les stations de la Grande-Poste à la place des Martyrs et Hai El-Badr à Aïn Naâdja, le nombre des usagers a connu une nette augmentation. Il est passé de 120 000 à 150 000 passagers/jour, augmentant ainsi les recettes de l'entreprise du métro d'Alger.

C'est ce qu'a indiqué hier la directrice du commerce et des télécommunications de l'Entreprise du métro d'Alger (EMA), Faiza Maazouz, précisant que l'entreprise assure actuellement la couverture de « 50 % de ses frais de gestion».

Cette dernière a fait savoir que ces recettes seront revues, encore une fois, à la hausse, avec l'ouverture prochaine des galeries commerciales. Mme Maazouz a tenu à informer que la station de la place des Martyrs est plus fréquentée que celle de Tafourah. Pour ce qui est des insuffisances liées aux deux nouvelles stations (Grande-Poste à la place des Martyrs et Hai El-Badr à Aïn Naâdja) concernant l'existence de seulement deux stations terminus, elle a assuré que toutes les stations desservant cette grande ligne seront ouvertes en juin prochain. La responsable a précisé que ces grandes lignes seront dotées par de nouveaux trains. « Ces insuffisances seront réglées progressivement, quitte à assurer, par exemple, un seul métro en destination de Aïn Naâdja et un autre vers la place des Martyrs «, a-t-elle assuré.

Par ailleurs, Mme Maazouz a fait savoir que les stations de métro seront dotées de locaux commerciaux, surtout que ces stations accueillent des milliers de voyageurs quotidiennement. La même responsable a ajouté qu'en dépit de l'ouverture de ces deux nouvelles extensions, le prix du ticket fixé à 50 DA par voyage, demeure «inchangé», estimant que c'est un prix raisonnable.

Le réseau des lignes du métro d'Alger connaîtra, selon la responsable, une amélioration en matière de réseau mobile, qui sera généralisé sur toutes les stations. Se réjouissant du niveau de sécurité assuré au sein du métro d'Alger, Mme Maazouz a indiqué que peu d'incidents ont été enregistrés depuis sa mise en service en 2011, alors que le taux de disponibilité du métro est de 98 %. Le taux de fraude reste «insignifiant», estimé à 0,03 selon un bilan annuel de l'entreprise. Pour ce qui des horaires appliqués pendant le mois de ramadhan 2018, la responsable a fait savoir que le transport sera assuré de 7 h à 1h30 sans interruption, et ce 7j/7.

Il convient de signaler que la ligne du métro d'Alger s'étendra sur 34 km avec 34 stations à l'horizon 2022, après avoir été de 9 km (10 stations) au début de son exploitation en novembre 2011. La livraison du tronçon d'extension du métro d'Alger à partir de la station d'El(Harrach vers l'Aéroport international Houari Boumediene et de celle de Aïn Naâdja vers Baraki est prévu pour le début de 2019. La ligne reliant Aïn Naâdja à Baraki s'étend sur 6 km avec 6 stations, alors que celle d'El-Harrach Aéroport international Houari-Boumediene s'étend sur 9,5 km avec 9 stations. Pour ce qui est des études relatives à l'extension de la ligne du métro à partir de la place des Martyrs vers Bab El-Oued (8 km) et Dely Ibrahim, Ouled Fayet, Chéraga, El-Achour et Draria (14 km), elles ont été parachevées en attendant leur enregistrement et le lancement des travaux.

Lynda Louifi

COMMÉMORATION DU 38e ANNIVERSAIRE À BEJAÏA

Une halte pour évaluer les acquis du «Printemps berbère»

Mouvement associatif, partis politiques, organisations, étudiants, collectifs de citoyens et villages, tout le monde s'apprête à commémorer le 38e anniversaire du Printemps berbère du 20 avril 1980, qui coïncide, cette année, avec la journée de vendredi.



Activités culturelles et sportives, conférences, témoignages et marches sont au programme les jeudi et vendredià Bejaïa. Seulement, ces activités seront menées en rangs dispersés comme chaque année, démontrant combien la fracture est importante au sein des acteurs des mouvements de la région. Il convient de noter que la division remonte aux années 1990, au lendemain de la marche du 25 janvier 1990, même bien avant.

La grève du cartable avait alors accentué la rupture entre les différentes fractions du MCB qui, au fil du temps, s'est éclipsé de la scène, surtout avec l'avènement des aârchs. Le MCB avait toutefois tenté de se relever, en vain, au début des années 2000. Ainsi, deux marches sont prévues les jeudi et vendredi. Celles-ci seront menées respectivement par les étudiants et le Mouvement pour l'autonomie de la Kabylie (MAK), depuis le campus Targa-Ouzemour jusqu'à la place Saïd-Mekbel pour la liberté de la presse, avec une halte devant le siège de la wilaya.

Le MAK, dont l'action est soutenue par son ex-président dissident Aït Chebib, marchera avec ses troupes le vendredi pour relancer ou réitérer, plus que jamais, sa revendication de «Kabylie autonome», alors que le collectif des étudiants des trois campus universitaires de Béjaïa compte mener les étudiants, dans la matinée du jeudi 19 avril, depuis le campus Targa-Ouzemour, pour exiger «l'officialisation réelle et la généralisation pédagogique et géographique de l'enseignement du tamazight, sa transcription en latin, et imposer le tamazight comme langue nationale et officielle dans toutes les institutions de l'Etat, œuvrer à son développement et enfin dénoncer les manœuvres du pouvoir dans sa démarche de folklorisation du 20 avril».

Il convient de rappeler qu'après plusieurs actions de protestation menées par des étudiants et lycéens en décembre dernier, le gouvernement a décidé d'officialiser le nouvel an amazigh (Yennayer) comme fête nationale.

Beaucoup d'acquis ont été arrachés depuis 2014 en ce qui concerne le développement de la langue amazighe et surtout son officialisation. Pour sa part, le mouvement associatif, aux quatre coins de la wilaya, a préparé des manifestations culturelles, artistiques, sportives, scientifiques et intellectuelles pour marquer cette date. L'APC de Béjaïa a, quant à elle, organisé hier et avant-hier, dans le cadre de la célébration de la Journée du savoir et du «printemps berbère», une rencontre scientifique en collaboration avec le Haut-Commissariat à l'amazighité portant sur «l'enseignement de la langue amazighe», et ce à la maison de la Culture.

Ce colloque est parrainé par le Centre national de recherche en langue et culture amazighes, installé récemment par le ministre de la Recherche scientifique. «Cette manifestation est une halte pour mettre en lumière les problèmes que vit l'enseignement de la langue amazighe», selon les organisateurs. Experts, enseignants universitaires, inspecteurs et praticiens sont invités à disserter sur certaines questions, durant deux journées durant. «Quelle langue amazighe enseigner au primaire», par Mustapha Tidjet, enseignant universitaire à Béjaïa Tamazight, langue maternelle, langue secondaire», par Mehdaoui, maître assistant à l'université de Béjaïa ; «Enseignement du tamazight aux non-amazighophones : remarques didactiques, par Acheit Med Arezki de l'université Saint Denis Paris VIII ; «Enseignement du tamazight au moyen : critiques des contenus des manuels scolaires», par Mohamed Adjal ; «Enseignement du tamazight : état des lieux de son enseignement dans les Aurès», par Salim Guettouchi, pédagogue et enseignant à Batna, «Enseignement du tamazight : état des lieux», par Cherifa Bilek, directrice de l'enseignement au HCA font partie des nombreux thèmes qui seront débattus lors de ces journées scientifiques.

A Akfadou, le collectif des associations de la commune compte commémorer le double anniversaire du «printemps berbère 1980» et du «printemps noir 2001», les journées des 20 et 21 avril 2018, à Tiniri, par l'organisation de conférences qui seront animées par Hend Saâdi, Mokrane Gacem et Laâziz Tari. Un concours de dessin portant le thème «Printemps berbère» et un autre concours de jeunes talents sont au programme. Une exposition retraçant les importantes haltes ayant marqué le combat identitaire est également prévu. Enfin, le programme sera clôturé par un gala qui verra la participation de célèbres chanteurs kabyles.

A Aokas, le café littéraire de la localité compte animer une conférence sur le thème «Amazighité : constat et perspectives». Cette rencontre sera animée au centre culturel Slimane-Rahmoune par Youcef Merahi, critique littéraire. A Tazmalt, les deux associations culturelles «Thafthil Ilamziyen» et «Timitar» ont confectionné des programmes riches en activités culturelles et sportives lesquels seront abrités par la maison des Jeunes de la localité durant deux journées. L'association «Thaftilt Ilamziyen» a préparé des tournois sportifs (tennis de table et pétanque) sur une durée d'une semaine. Un récital poétique sera présenté par des poétesses de la localité et une conférence sera animée par Brahim Tazaghart, animateur du Mouvement culturel berbère.

Pour sa part, l'association culturelle «Timitar» (Empreinte) a donné rendez-vous au Tazmaltais pour une conférence sur «La question de l'amazighité : de l'indépendance à l'ouverture démocratique». Celle-ci sera animée par Tarik Mira, sociologue ex-député, et ce le vendredi 20 avril, à 16h.

L'association du village Ighil N'hmama de Seddouk a préparé, pour sa part, une semaine culturelle qui sera marquée par plusieurs activités, dont un match gala avec les vétérans de la localité, une exposition de bijoux ainsi qu'un témoignage avec le chanteur et militant M. Boudjemaâ Agraw.

N. Bensalem

MOIS DU PATRIMOINE À MÉDÉA

Promouvoir la richesse archéologique de la région

LE COUP d'envoi du mois du patrimoine a été donné hier au musée national des arts et traditions populaires de Médéa, en présence des autorités locales et des élus. L'événement est organisé, cette année, en collaboration avec la Direction de la culture, la Direction de la jeunesse et des sports, le Département d'archéologie de l'université Yahia-Farès de Médéa et de nombreuses associations culturelles.

Baptisé «Mon patrimoine, mon devenir», l'événement sera marqué par de nombreuses activités auxquelles le musée public national des arts et traditions populaires a réservé ses espaces pour accueillir expositions, ateliers, conférences et animations.

Aux différents espaces du musée s'ajoute une tente traditionnelle érigée au centre de la place des Martyrs, où le public sera convié à découvrir les pièces qui constituent quelques collections du musée public national de Cherchell, ainsi que nombre d'expositions de photographies et de produits artisanaux d'autres musées.

Par ailleurs, des diaporamas seront projetés aux visiteurs à l'effet de leur montrer les opérations de fouilles et l'organisation d'expositions mettant en exergue les écritures anciennes du Sahara telles que le ifinagh, les écritures phénicienne provenant de la région de Dellys et romaine issue de la région d'Héliopolis, près de Souk Ahras.

Il est constaté un grand nombre de conférences retenues dans le cadre du mois du patrimoine se rapportant à des thématiques traitant de la restauration des manuscrits en collaboration avec la bibliothèque nationale du Hamma d'Alger, de la calligraphie arabe, des bains publics et privés au temps du beylik. Le public et les étudiants des départements d'archéologie et de préservation du patrimoine de plusieurs universités seront invités à prendre part aux sorties de découverte de certains sites archéologiques disséminés à travers la wilaya, notamment le site du palais de Ziri Benmenad au sud de la wilaya.

Le département des sciences sociales animera des ateliers spécialisés consacrés aux différentes phases d'une fouille archéologique, à côté des expositions de la Chambre de l'artisanat montrant les produits de poterie, de céramique, de tissage, de vannerie, de dinanderie, de peaux et cuirs.

La célébration de mariages du temps de la présence ottomane, poésie populaire, outils utilisés dans les préparations médicinales abrités par le musée de Damas, sont aussi les autres volets des activités programmées par le musée public national des arts et traditions populaires de Médéa.

La direction du musée n'a pas omis de prévoir des séances d'activités réservées aux enfants dont l'initiation à la calligraphie arabe, les démonstrations de jeux romains, ainsi que la découverte d'une riche collection de timbres-poste anciens.

L'on soulignera également l'importance du patrimoine archéologique et des sites historiques anciens que recèle la région en tant que vecteur dans le développement du tourisme culturel local et dans la découverte du legs ancien.

Nabil B.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:07	12:29	16:11	19:11	20:38
CONSTANTINE	04:14	12:33	16:15	19:15	20:41
ALGER	04:27	12:47	16:30	19:30	20:56
OUARGLA	04:31	12:38	16:16	19:15	20:35
CHLEF	04:35	12:54	16:36	19:36	21:02
MOSTAGANEM	04:41	12:59	16:41	19:41	21:06
ORAN	04:45	13:02	16:44	19:44	21:08

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6062 – JEUDI 3 CHAABANE 1438

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	17°	11°
Oran	20°	9°
Constantine	19°	6°
Ouargla	25°	13°

CONGRÈS SUR LA MÉDECINE ET LA JUSTICE À TIZI OUZOU

Assurer des procès équitables

Magistrats, policiers et médecins ont partagé, hier, l'espace de la salle des spectacles de la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, dans le cadre de l'organisation d'un congrès national autour du thème portant sur l'intime corrélation entre la justice et la médecine légale.



Ce grand rendez-vous éminemment scientifique, organisé par la direction de la santé et de la population de la wilaya (DSP) en collaboration avec le service médicolégal, a permis de mettre en lumière certains aspects marquant l'intime et nécessaire relation entre la médecine légale et la justice, dans la mesure où la justice tient absolument à faire valoir un procès juste et équitable.

Dans ce sens, le procureur général près la cour de Tizi-Ouzou, M. Lazizi, apportera de l'eau au moulin de l'assistance à travers une communication intitulée «L'avis médical et l'ultime conviction du juge «. Ce magistrat dira qu'il est à considérer le médecin légiste comme « le juge aux faits «, car il détermine scientifiquement la façon dont la victime a trouvé la mort, dans le cas naturellement d'un décès causé par la volonté humaine. « Il faut savoir que le magistrat, poursuit-il, est motivé par la tenue d'un procès juste et équitable. «

Le procureur général se montrera prolixe dans son intervention puisqu'il mettra en lumière les cas où la médecine légale sert de véritable support à un procès de justice. Le directeur de la santé et de la population de la wilaya, le professeur Abbas Dziri, fera en ce qui le concerne une communication autour du thème «L'expertise psychiatrique en matière pénale «. Ce professeur, psychiatre de formation, mettra en relief cette vérité tant recherchée par la justice quant à la tenue d'un procès juste et équitable. Il va sans dire que l'intervenant saura mettre en avant certaines pathologies chez un individu que seul le psychiatre peut identifier.

Et c'est sur la base de la conclusion de l'examen psychiatrique que le juge est en mesure de se prononcer sur le cas à réserver à l'accusé. « Il n'est pas rare, poursuit le Pr Abbas Dziri, que c'est seulement durant un laps de temps très court qu'un sujet se trouve en état de déstructuration de sa conscience «. Et dans pareil cas, si le psychiatre arrive à le prouver, l'accusé, « que tout le monde prend pour un parfait saint d'esprit «, jouit de l'article 47 du code pénal le considérant comme « irresponsable de son acte «. Le Pr Abbas Dziri citera une multitude d'exemples pouvant induire en erreur un groupe d'individus quant à leur jugement sur quelqu'un. Une paranoïa dont souffre un sujet est souvent mal décelée ou pas du tout par son entourage. C'est pourquoi l'auteur de « l'expertise en psychiatrie en matière pénale « a insisté sur la mission très délicate du psychiatre, car lui en tant que tel est tenu de révéler le syndrome – si syndrome il y a – dont souffre le sujet. Plusieurs autres communications s'ensuivront et toutes sont d'un intérêt scientifique indiscutable.

En tout, une dizaine de communications ont été faites et toutes ont mis en valeur cette intime relation existante et nécessaire entre la justice et la médecine. Notons enfin que pour sa part le secrétaire général de la wilaya de Tizi-Ouzou, qui a représenté le wali, a déclaré que l'Algérie a fourni des efforts méritoires pour développer la médecine légale et la doter d'instruments scientifiques qui n'ont rien à envier à ceux des pays développés. Il citera à titre illustratif l'Institut de criminologie et de criminalistique de Bouchaoui (Alger), le laboratoire de la police scientifique de Château Neuf (Alger).

« Ces instruments techniques, poursuit le secrétaire général de la wilaya, présentent un caractère d'utilité incontestable, en aidant nos magistrats, qui font face à de fortes exigences de la société en constante évolution, où les recours à la justice s'amplifient d'année en année, à faire sortir la vérité des situations les plus emmêlées.

Saïd Tissegouine

PLUS DE 84 900 POCHES COLLECTEES DEPUIS L'ANNEE 2010

Près de 85 000 policiers ont donné leur sang pour sauver des vies

C'EST l'un des devoirs les plus sacrés, considèrent les agents de la Sûreté nationale. Ils sont plus de 84 900 à donner leur sang à l'Agence nationale du sang (ANS) depuis l'année 2010. Selon la (DGSN), plus de 84 900 poches de sang ont été collectées durant plusieurs campagnes organisées ces sept dernières années sur l'ensemble du territoire national. Rien que pour la campagne lancée par la DGSN à l'occasion de la Journée maghrébine de don de sang organisée du 27 au 29 mars passé, a permis la on a collecté 5 991 poches de sang avec la participation des policiers des 48 sûretés de wilaya.

Une participation record. Initiée avec la collaboration de l'Agence nationale du sang, l'opération intervient également en application des directives du directeur général de la Sûreté nationale relatives au programme de don du sang de l'année en cours, toute en rappelant que 84 998 poches de sang ont été collectées par les force de police depuis 2010 à travers différentes campagnes de. Ce geste salvateur de don de sang est une tradition visant à ancrer l'action humanitaire et solidaire dans les rangs des éléments de la Sûreté nationale et à renforcer l'action de proximité entre la police et les différentes catégories de la société pour sauver des vies humaines.

S. Abi

REDDITION D'UN TERRORISTE À TAMANRASSET

Arrestation de 2 éléments de soutien aux terroristes à Boumerdès

DANS LE CADRE de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de fouille et de ratissage menée à Jijel (5eRM), un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) a découvert et détruit, le 17 avril 2018, un abri pour terroristes contenant des vivres, des effets vestimentaires et divers objets, tandis qu'un détachement combiné de l'ANP a arrêté deux éléments de soutien aux groupes terroristes à Boumerdès/1e RM, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement combiné de l'ANP a saisi 8.2 quintaux de tabac et 869 unités de boissons à El-Oued/4e RM, alors que 12 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tlemcen, Mascara et Biskra ajoute le communiqué. Un terroriste s'est rendu, hier, aux éléments de l'armée nationale populaire (ANP), indique le MDN.

S. N.

EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Likoul.dz lance une opération de cours de soutien gratuits

LIKOUL.DZ, plateforme de cours de soutien en ligne, annonce le lancement d'une opération de cours de soutien gratuits en direct pour les élèves devant passer leur examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat 2018. Suite aux perturbations et mouvements de débrayage ayant touché le secteur de l'Education et pour apporter une assistance aux élèves dans la préparation des examens de fin d'année, Likoul Algérie lance «la plus grande opération de cours de soutien gratuits», explique la plateforme en ligne. Ces cours de soutien, qui s'étaleront du 1 mai au 4 juin, sont «conformes au programme de l'Education nationale» et sont destinés aux élèves de classes de 4ème année moyenne de et de 3ème année secondaire, relève-t-on de même source. Les cours porteront sur les matières de mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles, Arabe, Français et Anglais, ajoute la plateforme qui précise que «les premiers sujets d'examen seront disponible à partir du 27 avril et pourront être téléchargés sur Likoul.dz/Live». «Des résolutions d'exercices, rappels, astuces et corrections des sujets d'examen seront présentés en direct par les enseignants du comité pédagogique de Likoul» au cours de séances d'une durée d'une heure. «Grâce à des outils de communications interactifs, les candidats pourront poser leurs questions aux enseignants tout le long du live. Ces cours de soutien seront diffusés en direct sur la plateforme Likoul.dz (www.likoul.dz/live) et en simultané sur les réseaux sociaux Facebook et You tube», précise encore la plateforme. **S. N.**

FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE

Le mardi 1er mai à 16h00, au stade 5-juillet

LA FINALE de la Coupe d'Algérie de football, opposant la JS Kabylie et l'USM Bel Abbès, aura lieu le mardi 1er mai au stade du 5 juillet (Alger) à 16h00, a annoncé hier la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Pour rappel, la JS Kabylie a éliminé le MC Alger aux TAB (0-0, aux TAB 5-4) et l'USM Bel Abbes a sorti le CR Zaouia (1-0). Le CR Belouizdad est tenant du trophée de l'édition 2016-2017 aux dépens de l'ES Sétif (1-0).A noter que c'est la deuxième fois dans l'histoire de dame Coupe se rencontrent à ce stade de l'épreuve. En 1991, l'USMBA s'était adjugée le trophée au détriment de la JSK qu'elle avait battue 2-1. **R. S.**